

Présentation des fiches & éléments de langage pour leur promotion

La santé des collaborateurs, c'est la santé de l'entreprise !

Chaque jour, l'entreprise est confrontée à des situations aux enjeux importants en matière de prévention. Comme prévenir les risques professionnels et contribuer à la santé des salariés, c'est avoir les bons réflexes au bon moment, le Groupe de Travail « Favoriser la culture de prévention en petite entreprise » a créé des **fiches Question Prévention** pour aider les dirigeants et ceux qui les accompagnent.



Des fiches pour aider les dirigeants des petites entreprises

Les fiches Question Prévention ont été élaborées dans le cadre du Plan Régional Santé au Travail par un groupe de professionnels composé d'experts institutionnels, des Services de Prévention et de Santé au Travail et de représentants des dirigeants.

Elles ont pour objectif de guider le dirigeant, de manière simple et concise, face à certaines situations rencontrées dans la vie de son entreprise.

On vous explique tout en vidéo : <https://youtu.be/cX8PMYkTOcI>

Leur forme

- Le thème de la fiche, sous forme d'une question : « **A quoi dois-je penser ?** »
- Une rapide introduction qui rappelle les enjeux de la situation
- Puis, 3 parties :
 1. Points de vigilance : des conseils simples et un inventaire des bonnes pratiques
 2. Pour aller plus loin : des références de brochures ou d'outils adaptés aux petites entreprises et facilement accessibles en ligne
 3. Qui peut m'aider ? : les acteurs incontournables à contacter en cas de besoin.

Si quelques références législatives et réglementaires sont parfois indiquées, ces fiches n'ont pas vocation à rappeler les contraintes administratives mais bien à orienter le dirigeant vers la meilleure conduite à tenir dans chacune de ces situations.



QUESTION PREVENTION 1

J'ACCUEILLE UN NOUVEAU TRAVAILLEUR, À QUOI DOIS-JE PENSER ?

La période d'arrivée d'un nouveau travailleur dans l'entreprise, quel que soit son contrat (CDD, CDI, stagiaire, intérimaire...), est plus sensible que le risque de survenue d'un accident du travail est plus important, surtout dans les entreprises à faible effectif. Les accidents sont plus graves et plus nombreux. Il est donc nécessaire d'organiser l'accueil des nouveaux.

Une formalisation des points d'attention est indispensable, pour répondre aux obligations réglementaires de formation et à la sécurité.

POINTS DE VIGILANCE

- ✓ **LIVRET D'ACCÈS**
L'empêcher de posséder et de les restituer de sécurité. Il facilite la mise en place d'un accueil systématique.
- ✓ **BASE DOCUMENTAIRE**
Affiches réglementaires, procédures, fiches de poste, organigramme, plan de circulation, horaires et organisation de travail, passes, lieu de restauration, démarche qualité, procédures d'urgence, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, présentation des représentants du personnel... Cette base facilite la prise de repères dans un environnement nouveau.
- ✓ **EMPLOI DU TEMPS DE TAILLE**
Il est établi en collaboration avec l'équipe encadrante, il aide à l'intégration.
- ✓ **VISITE D'EMBAUCHE**
Anticiper le rendez-vous auprès de votre Service de Prévention et de Santé au Travail et indiquer le ou les points de travail auxquels le travailleur sera affecté.
- ✓ **VISITE DE L'ENTREPRISE**
Elle permet d'avoir une vision globale de l'activité et de se repérer dans l'environnement de travail.
- ✓ **FORMATIONS ET HABILITATIONS**
Indispensables à l'activité : habilitation électrique, autorisation de conduite... Une formation spécifique à la sécurité est obligatoire pour les CDD et les intérimaires, ainsi que pour certains risques spécifiques.



QUESTION PREVENTION 1

TUTORAT PAR UN ENCADRANT ET LES COLLÈGUES DE PROXIMITÉ

Des temps d'échange réguliers et d'une durée suffisante permettent de s'assurer que le salarié s'approprie les procédures, le savoir-faire de toutes les phases de travail, de répondre à ses questions.

✓ **EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE (EPC)**
Quelques-uns, agencés des polymères, peuvent être utilisés.
Expliquer l'importance de leur utilisation, leur fonctionnement et les procédures de sécurité.

✓ **EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**
Masque, gants, lunettes, bouchons d'oreilles...
Expliquer pourquoi et quand les porter, en tenir à leur utilisation et à leur entretien.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➔ Dossier "Résumé factuel des nouvelles séries pour prévenir les risques", NRS, DDT
- ➔ Dossier "Répondre aux nouvelles entrées dans l'entreprise de STP - un moment exceptionnel", OREPTE
- ➔ Brochure "Organisation optimale du personnel intérimaire aux les entreprises utilisatrices", Carat Rhône-Alpes, SPST
- ➔ "La démarche Sécurité", avril 2015

QUI PEUT M'AIDER ?

- ➔ Carat
- ➔ MSA (si régime agricole)
- ➔ OREPTE (si entreprise de STP)
- ➔ Service de Prévention et de Santé au Travail
- ➔ Chambres consulaires (CPA, CCI, Chambre Régionale d'Agriculture)
- ➔ Organisations Syndicales
- ➔ Organisations Professionnelles
- ➔ Professeurs de conseil "Spécial des entreprises"
- ➔ Consultants CSP accessibles auprès de la Direction (Intervention en Prévention des Risques Professionnels)
- ➔ Organismes de Formation

Document réalisé dans le cadre de la Région Santé Travail Auvergne-Rhône-Alpes (RST) - 2014-2016. Financé par le budget de la région Auvergne-Rhône-Alpes - PRST - février de juillet 2015.

Les sujets traités dans les fiches Question Prévention

13 fiches sont actuellement disponibles (nouvelles fiches en cours de conception) :

1. J'accueille un nouveau travailleur, à quoi dois-je penser ?
2. Un salarié est victime d'un accident de travail, à quoi dois-je penser ?
3. J'investis dans un nouvel équipement, à quoi dois-je penser ?
4. Je mets à jour mon Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), à quoi dois-je penser ?
5. Vérifications périodiques des équipements, à quoi dois-je penser ?
6. Le risque routier au travail, à quoi dois-je penser ?
7. Je veux prévenir les TMS, à quoi dois-je penser ?
8. Mon entreprise souhaite s'engager dans une démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail, à quoi dois-je penser ?
9. Intervention d'une entreprise extérieure, à quoi dois-je penser ?
10. Le travail de bureau, à quoi dois-je penser ?
11. L'environnement de travail dans mon entreprise est bruyant, A quoi dois-je penser ?
12. Je veux anticiper le retour à l'emploi d'un salarié absent depuis longtemps pour raison de santé, à quoi dois-je penser ?
13. Impact des addictions sur le travail, à quoi dois-je penser ?

Qui peut utiliser ces fiches ?

Ces fiches sont destinées :

- aux dirigeants de petites entreprises, quel que soit leur secteur d'activité
- à tous ceux qui les rencontrent, les côtoient, les accompagnent au quotidien, qu'ils soient préventeur ou non. Experts-comptables, conseillers consulaires, représentants de branche professionnelle... ces fiches sont aussi pour vous.

Comment promouvoir les fiches ?

Ces fiches peuvent être diffusées par tout moyen à votre disposition, sur votre site internet, via les réseaux sociaux, par emailing ciblé ou non, à l'occasion de vos rencontres avec des dirigeants...

Pour présenter les fiches aux dirigeants et/ou à vos équipes, une vidéo est disponible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/cX8PMYkTOcI>

Le lien vers la vidéo peut être largement diffusé !

Où trouver les fiches Question Prévention ?

Toutes les fiches sont disponibles et téléchargeables à l'adresse suivante : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Questions-prevention>.

La mise en forme des fiches et la vidéo ont été financés dans le cadre de l'appel à projets dotation exceptionnelle PST4 – PRST.